

PLUi de La Ciotat : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 126 zones, dont 78 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.

- Le PLUi de La Ciotat s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 9 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 126 zones : 78 urbaines (U), 5 à urbaniser (AU), 10 agricoles (A) et 33 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, La Ciotat occupe le rang 17 par le nombre de zones délimitées : 74 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 976 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à La Ciotat depuis 2013, pour 3 996 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	126 zones
Zones urbaines (U)	78 zones
Zones à urbaniser (AU)	5 zones
Zones agricoles (A)	10 zones
Zones naturelles (N)	33 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	3 août 2026
Partition GPU	DU_200054807_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/20054807_reglement_20260803_A.pdf
Règles extraites	9 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à La Ciotat

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	11 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	22 octobre 2019
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-ciotat-13028>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de La Ciotat : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels prescrits

2 plans

Potentiel radon

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

Base GASPAREX extraite le

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UBp, UBt1, UBt2, UBt3, UBt4, UC1, UC2, Uct1, Uct2, UEb1, UEb2, UEc1, UEc2, UEsC1, UEsC2, UEsN1, UEt1, UEt2, UM1, UP1, UP2b, UP3, UP4, UQG, UQI, UQM1, UQP, UV2, UVp, sUEt1

Nomenclature des zones à urbaniser

Situation administrative

Code INSEE

13028

Code postal

13600

Intercommunalité

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Département

Bouches-du-Rhône

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

126 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

126 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

126 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Ceyreste (4,0 km)

40 zones

Cassis (6,4 km)

86 zones

Roquefort-la-Bédoule (7,1 km)

49 zones

Carnoux-en-Provence (8,9 km)

17 zones

Aubagne (12,2 km)

216 zones

Gémenos (12,4 km)

35 zones

La Penne-sur-Huveaune (12,8 km)

43 zones

Cuges-les-Pins (12,9 km)

39 zones

Marseille 9e Arrondissement (14,4 km)

141 zones

Marseille 11e Arrondissement (15,8 km)

207 zones

Roquevaire (17,5 km)

76 zones

Marseille 10e Arrondissement (18,3 km)

94 zones

Auriol (19,3 km)

138 zones

Marseille 12e Arrondissement (19,4 km)

133 zones

Allauch (20,2 km)

144 zones

Marseille 5e Arrondissement (21,1 km)

19 zones

La Destrousse (21,3 km)

61 zones

Marseille 4e Arrondissement (22,0 km)

36 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-ciotat-13028>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.